



AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COOPERATION

Entre les soussignés :

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand ou ENSACF, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Simon TEYSSOU,
D'une part,

Et

La Commune de THIERS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Stéphane RODIER,
D'autre part,

Il a été convenu que les articles suivants sont modifiés :

Article premier : Objet de la convention

La participation de l'ENSACF à ce « centre de revitalisation urbaine » consiste en la réalisation par les étudiants inscrits au Master METAPHAUR, [qui n'est toutefois pas exclusive d'autres enseignements de l'ENSACF](#), de divers travaux.

Article 4 : Engagements de coopération respectifs des parties

La Commune de Thiers s'engage à mettre à disposition de l'ENSACF et de ses étudiants un local de travail au sein du « centre B » et à assumer le coût des consommations d'eau et d'électricité au cours de la période d'occupation du local.

[La Commune de Thiers s'engage à faire en sorte que ce local réponde à la réglementation ERP et à définir un plan d'actions pour le mettre en conformité.](#)

De même, elle s'engage à prendre en charge le coût financier inhérent à l'hébergement des étudiants lors d'une semaine dite de « workshop » sous réserve toutefois de la disponibilité d'un nombre suffisant de logements.

En outre, elle s'engage, dans la limite de 35 000 € TTC par année universitaire, à financer le travail des étudiants de l'ENSACF et à participer aux frais générés par les interventions extérieures nécessaires au déroulé des travaux. Les dépenses sont prises en charges directement par la Ville de Thiers.

[Au mois de juin de chaque année N un temps de bilan-perspectives est mis en place afin d'anticiper les dépenses inhérentes au chantier-école pour l'année civile N+1.](#)

Pour sa part, l'ENSACF s'engage à limiter les interventions de ses étudiants au seul plateau mis à disposition par la Commune de Thiers et dûment référencé au sein de l'article deux de la présente convention de coopération.

De surcroît, l'ENSACF s'engage à informer la commune de Thiers, préalablement à chaque intervention, de la date précise de l'intervention à venir et du nombre exact d'étudiants devant y participer.

Par ailleurs, l'ENSACF prend l'engagement de respecter le programme de travail du « centre de revitalisation urbaine » défini et établi conjointement avec la commune de Thiers.

Enfin, l'ENSACF proposera chaque année, une intervention auprès des deux lycées du territoire, le Lycée Jean Zay et le Lycée Germaine Tillion, afin de présenter le travail réalisé, présenter l'ENSACF et les études d'architecture.

Fait à Thiers, en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Clermont-Ferrand,
Le Directeur,

Pour la Commune de Thiers,

Le Maire,

Simon TEYSSOU

Stéphane RODIER